

A-Dasen

Vesoul, le 09 septembre 2022

Affaire suivie par :
Mickaël PORTE
Tél : 03 84 78 63 59
Mél : ce.ienv3.dsden70@ac-besancon.fr
5 place Beauchamp
70 013 VESOUL cedex

L'inspecteur de l'éducation nationale
de Vesoul 3, Adjoint au DASEN

A

Mesdames et messieurs les directeurs
d'école ;
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles maternelles et
élémentaires ;
Mesdames les enseignantes
spécialisées et psychologues de
l'éducation nationale

Objet : Note d'information pour la formation continue de circonscription

Vous trouverez dans cette note d'information les instructions et recommandations relatives au plan de formation des professeurs des écoles.

1. Contexte et finalités du plan de formation :

Le plan de formation de la circonscription tient compte des orientations prioritaires définies par le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale publié au [B.O.E.N. n°8 du 24 février 2022](#). Il s'agit de développer une formation plus à l'écoute des besoins des personnels et au service du développement professionnel des individus et des collectifs, de manière à améliorer le système éducatif et faire réussir les élèves.

Le déploiement du plan français et du plan mathématique reste une priorité de la formation continue des professeurs des écoles selon un schéma sexennal. Toutefois, au regard de la recombinaison des circonscriptions du département, l'ensemble des écoles de Vesoul 3 seront concernées pour l'année 2022-2023 soit par le plan post-évaluation (pour les écoles étant engagées dans le dispositif l'année précédente), soit par le plan évaluation, pour les écoles qui s'y engagent cette année.

	<i>Evaluation Ecole</i>	<i>Post-Evaluation Ecole</i>
N° Dispositif	22D0702021	22D0702055
Ecoles	<i>Noidans-les-Vesoul L'Hommeret maternelle Noidans-les-Vesoul Jules Vallès</i>	<i>Saulx-les-Vesoul Mailleroncourt-Charette Genevrey</i>

	<p><i>Vaivre Echenoz-la-Méline Pont Élémentaire Echenoz-la-Méline Pont maternelle Echenoz-la-Méline Longeville Echenoz-la-Méline Village Mailley et Chazelot Montigny-les-Vesoul</i></p>	<p><i>Neurey-en-Vaux Flagy Vellefrie Auxon Bougnon Colombier Pusey Charmoille</i></p>
--	--	---

Les 18h pour les écoles impliquées dans le plan évaluation s'organiseront comme suit :

- 2h : présentation du dispositif ;
- 2h : accompagnement des équipes pour l'analyse des indicateurs de performance et de contexte, questionnement par domaines ;
- 6h : travail collectif, traitement des données, rédaction des rapports d'auto-évaluation ;
- 2h : temps de synthèse des équipes avant envoi des rapports d'auto-évaluation. Préparation des visites des évaluateurs externes ;
- 2h : restitution de l'évaluation externe ;
- 4h : rédaction du projet d'écoles de secteur.

Les 18h pour les écoles impliquées dans le plan post-évaluation s'organiseront comme suit :

- 2h : restitution de l'évaluation externe ;
- 4h : rédaction du projet d'écoles de secteur ;
- 12h : accompagnement au choix en fonction des besoins de formation exprimés.

Il est à noter la situation particulière des professeurs des écoles stagiaires à 100%, qui disposent d'un plan de formation spécifique et qui ne sont donc pas concernés par le plan évaluation, ou le plan post-évaluation.

Les directeurs bénéficieront par ailleurs d'un parcours spécifique qui s'ajoute au temps de formation statutaire.

Format	Thématiques	Heures	À déduire...
3h en distanciel + 3h en présentiel Lieux à définir.	Valeurs de la République	6h	À déduire de la deuxième journée de pré-rentrée
6h en présentiel Lieux à définir.	Pilotage pédagogique des écoles pHARe	3h 3h	Compensation par un TR sur temps scolaire.

2. Obligations de service des enseignants :

Conformément au [décret n°2017-444 du 29 mars 2017](#) relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré, les actions de formation continue doivent pour tout ou partie, être envisagées par des sessions de formation à distance, sur des supports numériques.

Ce temps est calculé au prorata de la quotité de service effectué par l'enseignant, à savoir :

Quotité de service	Plan évaluation ou post-évaluation
100%	18h
75%	13h30
50%	9h

Remarques :

- Les titulaires remplaçants effectueront les formations selon les mêmes modalités que définies précédemment.
- Les enseignants spécialisés d'ULIS et du RASED, peuvent participer à tout ou partie du plan de formation de circonscription.
- Les plans évaluation ou post-évaluation font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation.
- Les réunions d'information syndicale sont à déduire de préférence des temps de travail collectif. Je vous remercie d'informer C. Walker du choix retenu pour cette déduction : carole.giroz@ac-besancon.fr

3. Inscriptions :

Tous les temps de formation nécessitent une inscription individuelle sur l'application « GAÏA » : <https://pia.ac-besancon.fr/pia/portal/login.php>

La campagne d'inscription débutera le **12 septembre** et s'achèvera le **23 septembre 2022**.

Je souhaite que ce plan de formation réponde au mieux à vos besoins et que nos rencontres permettent à chacun de se nourrir professionnellement.

Mickaël PORTE

